

La loi immigration à l'origine

L'ASSEMBLÉE nationale a adopté hier la loi sur l'immigration, déjà largement votée en début de soirée par le Sénat, sans calmer pour autant la crise politique au sein de la majorité d'Emmanuel Macron provoquée par le soutien inattendu apporté à ce texte par le Rassemblement national.

L'Assemblée a voté le projet de loi avec 349 voix pour (la plupart des députés de la majorité présidentielle, LR, RN) et 186 voix contre, sur 573 votants. Dans la majorité, vingt députés Renaissance, cinq députés MoDem et deux députés Horizons ont voté contre. Dix-sept Renaissance et quinze MoDem se sont abstenus.

« La majorité a été unie et a pu adopter des mesures extrêmement fortes sur un texte qui, certes, n'est pas parfait puisqu'il est le fruit d'un accord.

GÉRALD DARMANIN
Ministre de l'Intérieur

La Chambre haute, dominée par la droite et le centre, avait adopté le projet de loi par 214 contre 114.

Exécutif et PS ont d'ores et déjà annoncé qu'ils allaient saisir le Conseil constitutionnel.

Hier soir, les grandes manœuvres étaient de mise à l'Élysée.

Lors d'une réunion tenue en

urgence, le chef de l'État avait dit à ses troupes que la loi ne devait pas être adoptée grâce aux voix du Rassemblement national, envisageant le cas échéant de demander une deuxième délibération parlementaire grâce au mécanisme de l'article 10 de la Constitution.

Cette hypothèse semble s'éloigner. Le texte aurait en effet été adopté même si les parlementaires d'extrême droite s'étaient abstenus. Le résultat aurait en revanche été différent s'ils avaient voté contre.

La fracture de la majorité s'éloigne-t-elle pour autant ?

Selon une source ministérielle, trois membres du gouvernement, Aurélien Rousseau (Santé), Sylvie Retailleau (Enseignement supérieur), et Patrice Vergriete (Logement), en désaccord avec le texte, avaient « mis leur démission dans la balance » mardi après le ralliement du RN.

Autre figure de l'aile gauche de la macronie, le président (Renaissance) de la Commission des Lois, Sacha Houllé, a voté contre ce projet de loi, issu d'une commission mixte paritaire (CMP) réunissant sénateurs et députés et chargée de dégager un compromis entre les deux chambres.

« Une grossière manœuvre du RN »

Allié historique du chef de l'État, le président du MoDem, François Bayrou, avait en début de soirée fait savoir qu'il « n'acceptera(it) pas » un texte sur l'immigration « revendiqué » par le RN, selon des

sources concordantes. Son groupe s'est finalement divisé lors du vote.

Devant les fissures de son camp, Elisabeth Borne avait dénoncé hier soir « une grossière manœuvre du RN » visant avant tout à diviser la majorité et avait appelé les siens à voter le texte.

La Première ministre, qui estime que « la majorité a fait bloc », doit s'exprimer mercredi matin sur France Inter, alors qu'Emmanuel Macron doit lui-aussi parler dans la journée, possiblement à la télévision.

Reste que la crise est bel et bien ouverte dans le camp du président. Un ministre, sous couvert d'anonymat, explique n'être « pas du tout » à l'aise avec le dénouement et le vote du RN.

Le soutien du parti d'extrême droite au texte s'apparente au « baiser de la mort » pour la majorité, s'alarme un député Renaissance, macroniste de la première heure.

« On est dans la main du RN, on a perdu sur tous les tableaux » et Marine Le Pen « a tout gagné », s'exaspère une députée du groupe centriste.

Même le mouvement de jeunesse de Renaissance, les « Jeunes avec Macron », avait appelé ministres et parlementaires à ne pas soutenir un texte « inacceptable ».

« Avec cette loi immigration, nous allons doubler le nombre de régularisations des étrangers qui travaillent. 10 000 travailleurs étrangers supplémentaires seront régularisés chaque année », a cependant plaidé Gérald Darmanin devant le Sénat. C'est la première fois qu'il avançait un tel chiffre qui semble de nature à apaiser l'aile gauche de la majorité.



→ Malgré une possible implosion de la majorité présidentielle à la suite de ces votes du nouveau texte de loi immigration, le ministre de l'intérieur Gérald Darmanin a fait le choix de tout de même proposer son texte au vote.

« J'ai fait le choix assumé de voter contre »

INTERVIEW

Stéphane Travert
Député Renaissance
de la Manche

Avez-vous voté pour ou contre ce texte ?

Comme je l'avais annoncé, j'ai voté contre ce texte. Fort de mes valeurs progressistes, et de gauche, et en responsabilité, je n'ai pas voulu être infidèle à mes convictions. Je n'étais pas en phase avec ce nouveau texte, trop dur... Je suis pour la fermeté contre les étrangers délinquants mais je suis pour l'humanité avec les autres, avec ceux venant travailler, d'autant plus que dans la Manche par exemple, nous en avons besoin pour ramasser nos huîtres, nos légumes ; pour nous soigner dans les hôpitaux : il faut pouvoir régulariser.

Vous avez voté contre mal-

gré votre appartenance à la majorité ?

Bien sûr, je vote toujours selon mes convictions, ce vote n'y a pas échappé. On a le droit d'être en désaccord avec son propre camp, nous étions même 20 à voter contre à Renaissance. Je n'ai pas de craintes là-dessus, ce vote n'annule en rien le soutien et l'affection que j'ai pour le président actuel. De même la Première ministre était au courant de mon désaccord, nous en avons discuté et nous continuerons à discuter.

Que vous inspire la possible démission de plusieurs ministres opposés comme vous à ce texte ?

Ça m'a évidemment touché mais ils ont raison de montrer leurs désaccords. C'est désormais au président de voir la suite avec eux, de même qu'il va transmettre le texte au conseil constitutionnel qui va

statuer sur ce qui est dedans, puis le président prendra les décrets en conséquence, ou non.

Peut-on parler d'une soirée « mouvementée » ?

Pour moi, pas spécialement... évidemment on a connu de meilleures soirées politiques, mais on vote des CMP tous les jours et celle-ci ne faisait pas exception, c'est la vie normale d'un parlementaire. Mais j'avoue que je regrette qu'on en soit arrivé là alors que nous aurions pu débattre sur le premier texte dans l'hémicycle, sur les amendements que chacun avait préparé, moi y compris, et qu'y aurait pu amener à un compromis, à un équilibre. Les écologistes ont réclamé les votes de la droite et l'extrême-droite pour avoir leur motion de rejet, ils l'ont eu et s'étonnent désormais que la droite s'occupe du texte et le durcisse...

La « honte » des élus socialistes

SANS surprise, le sénateur Sébastien Fagnen et la députée Anna Pic, tous deux socialistes, ont voté contre le texte.

« Ce qui a été choquant, c'est la fanfaronnade du RN »

Sébastien Fagnen l'admet : « On connaissait l'issue mais ce qui a été choquant cette fois, c'est la fanfaronnade du Rassemblement national dont une partie du programme se retrouve dans le texte. »

Pour le Cherbourgeois, le chemin emprunté par la majorité et Les Républicains est clair : « La régression est phénoménale, les droits fondamentaux remis en cause avec des dispositions complètement aberrantes. »

« Emmanuel Macron n'a pas

pris la hauteur qu'il fallait pour légiférer correctement sur ce sujet sensible sur lequel les Français veulent des réponses, poursuit le sénateur. On a par exemple un énorme angle mort sur le sujet de l'intégration qui est central, et sur certains sujets on oublie complètement le volet réalisation avec les moyens que l'État compte déployer pour que ça se mette en place. »

De son côté, la députée Anna Pic de la 4^e circonscription dit sa « honte » face à un texte « humainement inacceptable ». « Malgré nos divergences, je pensais que nous avions au moins en commun ce fondement de notre République qu'est le droit du sol. Il faudra demain expliquer pourquoi des familles dorment sur le trottoir parce qu'on a mis fin aux conditions d'hébergement d'urgence par exemple. C'est un texte qui va créer du désordre. »

Pour la Cherbourgeoise, ce texte est une atteinte à l'image de la France, « au rayonnement des universités », « à notre influence », « à nos Lumières et à notre tradition d'asile ». « Il pourra y avoir des mesures de réciprocité. À quoi pense-t-on quand on sait que deux millions de Français vivent à l'étranger ? J'ai honte face au reste du monde qui nous regarde renier nos principes. » Anna Pic ne décolère pas non plus contre Emmanuel Macron, « qui pave le chemin de l'extrême-droite », et la « Macronie », « qui a voté un texte dicté par la droite et poussé par l'extrême-droite ».

« Ce texte ne va contrôler aucun flux, ne va apporter du travail à personne, ni améliorer le pouvoir d'achat. En reliant le droit des plus faibles, ce sont tous les autres droits qu'on grignote. »

d'une crise politique inédite



→ Les députés de la Nupes brandissant des pancartes « liberté », « égalité » et « fraternité », en référence à la devise française, lors de l'annonce des résultats du scrutin où 349 députés ont voté pour et 186 ont voté contre.

Républicains et majorité : des élus satisfaits

L'adoption de la loi immigration par le Sénat, puis par l'Assemblée nationale, a rencontré la satisfaction de trois élus du parti Les Républicains et Renaissance de la Manche.

« Le texte qui nous est revenu, retravaillé en CMP, est un texte de consensus. »

BÉATRICE GOSSELIN
Sénatrice LR

Pour le sénateur LR Philippe Bas, les lignes rouges du Sénat ont été respectées après une longue journée d'attente : « Le texte que nous avons voté est pour l'essentiel celui du Sénat. Il est à la hauteur des enjeux de cohésion nationale face à la

pression migratoire qui s'aggrave en France depuis des décennies et qui génère de très grandes tensions au sein de la société. » Un texte certes « ferme » et « de rupture », mais qui « respecte notre État de droit » et est « ambitieux en termes d'intégration ».

Pour la sénatrice LR Béatrice Gosselin, il s'agit désormais d'intégrer. « moins mais mieux ». « Il y a des difficultés d'immigration, en milieu rural comme en milieu urbain, explique l'élue. Le texte qui nous est revenu, retravaillé en CMP, est un texte de consensus. Tout n'est pas parfait mais l'idée est de contrôler, de mettre de côté l'automatisme. Si une personne ne respecte pas les valeurs de la République et de la laïcité ou commet des délits graves, alors c'est non. »

Béatrice Gosselin estime que cette loi permettra « de ne plus voir de migrants dans des si-

tuations innombrables dans un pays tel que le nôtre. » « Ça n'est pas acceptable, tranche l'élue. Il faut contrôler pour que des organisations mafieuses ne fassent plus miroiter des merveilles à des gens qui n'ont rien à faire dans la rue, à vivre sous des toiles. De même, la maîtrise de la langue doit être demandée, également dans le cadre du regroupement familial, pour que ces personnes s'intègrent dans la société française. C'est mieux pour tous. Pour une meilleure vie des migrants, ce qui n'est pas le cas actuellement ».

Une journée « lourde en tensions »

De son côté, le député Renaissance de la 2^e circonscription Bertrand Sorre a, à l'issue

Les mesures-clés d'un texte controversé

Prestations sociales

La question d'une durée de résidence minimale en France pour que les étrangers non-européens en situation régulière puissent toucher des prestations sociales a failli faire capoter les tractations. Alors que la droite réclamait un délai de cinq ans pour ouvrir le droit à une large liste de prestations « non contributives », le compromis scellé hier est basé sur une distinction entre les étrangers selon qu'ils sont ou non « en situation d'emploi ».

Pour des prestations comme les allocations familiales, pour le droit opposable au logement ou l'allocation personnalisée d'autonomie, un délai de cinq ans est ainsi prévu pour ceux qui ne travaillent pas, mais de trente mois pour les autres.

Pour l'accès à l'Aide personnalisée au logement (APL), une condition de résidence est fixée à cinq ans pour ceux qui ne travaillent pas, et de seulement trois mois pour les autres.

Régularisations

La majorité s'est résignée à une version plus restrictive, en donnant aux préfets un pouvoir discrétionnaire de régularisation des travailleurs sans-papiers dans les métiers dits en tension. Il s'agira d'un titre de séjour d'un an, délivré au cas par cas, à condition d'avoir résidé en France pendant au moins trois ans et exercé une activité salariée durant au moins 12 mois sur les 24 derniers. Cette « expérimentation » ne s'appliquera que jusqu'à fin 2026. Le camp présidentiel n'a eu gain de cause que sur un point : la possibilité

pour un travailleur sans-papiers de demander ce titre de séjour sans l'aval de son employeur.

Quotas migratoires

L'instauration de « quotas » fixés par le Parlement pour plafonner « pour les trois années à venir » le nombre d'étrangers admis sur le territoire (hors demandeurs d'asile) est considérée comme inconstitutionnelle par le camp présidentiel. Mais ce dernier a quand même accepté d'intégrer cette mesure, ainsi que la tenue d'un débat annuel sur l'immigration au Parlement, dans le texte de la CMP pour satisfaire LR... avec l'espoir à peine dissimulé que le Conseil constitutionnel se charge de la retoquer.

Droit du sol

La majorité présidentielle a également fini par donner son accord à la déchéance de nationalité pour les binationaux condamnés pour homicide volontaire contre toute personne dépositaire de l'autorité publique. Concernant le droit du sol, elle a concédé la fin de l'automatisme de l'obtention de la nationalité française à la majorité pour les personnes nées en France de parents étrangers : il faudra désormais que l'étranger en fasse la demande entre ses 16 et 18 ans.

Délit de séjour irrégulier

Le rétablissement du « délit de séjour irrégulier » était qualifié d'inutile par le camp présidentiel. Mais la mesure, assor-

tie d'une peine d'amende sans emprisonnement, a été retenue.

Regroupement familial

Le durcissement des conditions du regroupement familial voté par le Sénat se retrouve pour l'essentiel dans le texte final, avec notamment une durée de séjour du demandeur portée à 24 mois, la nécessité de ressources « stables, régulières et suffisantes » et de disposer d'une assurance maladie, ainsi qu'un âge minimal du conjoint de 21 ans.

Caution étudiants

La droite a obtenu l'instauration, sauf dans certains cas particuliers, d'une caution à déposer par les étrangers demandant un titre de séjour « étudiant », visant à couvrir le coût d'éventuels « frais d'éloignement ».

Aide médicale d'Etat

La suppression de l'Aide médicale d'Etat pour les sans-papiers était l'un des principaux chevaux de bataille de la droite. Mais les LR ont accepté d'y renoncer dans ce texte. Le texte de la CMP comprend en revanche une restriction de l'accès au titre de séjour « étranger malade ». Sauf exception, il ne pourra être accordé que s'il n'y a pas de « traitement approprié » dans le pays d'origine. Une prise en charge par l'assurance maladie sera par ailleurs exclue si le demandeur a des ressources jugées suffisantes.

50 associations s'indignent

Avant même les votes au Sénat et à l'Assemblée nationale, une cinquantaine d'associations ont publié hier un communiqué commun pour dénoncer le texte « arbitraire et inhumain » rédigé par la commission mixte paritaire. Parmi les signataires : la Fondation Abbé Pierre, la Ligue des Droits de l'Homme ou encore la CGT. La secrétaire départementale de la CGT de la Manche et secrétaire confédérale de la CGT (au national), Nathalie Bazire, était d'ailleurs à un rassemblement de dernière minute hier soir, à proximité de l'Assemblée, pour « appeler les parlementaires à rejeter le texte ».

La cégétiste locale, comme toutes les autres associations signataires, s'attriste d'un « texte qui va rendre la vie des étrangers infernale, à l'heure où les syndicats se battent pour la régularisation de nombreux travailleurs sans-papiers ». Pour les associations, ledit texte est le fruit de « manœuvres et de marchandages politiciéens » qui « ouvre la porte à l'extrême-droite », appuie Nathalie Bazire.

Pour cette dernière : « Les personnes étrangères méritent beaucoup mieux, le texte bafoue un grand nombre de droits fondamentaux et de conquêtes sociales, et va à l'encontre de la République et de ses valeurs d'égalité, de solidarité et d'humanité, dans un pays qui est pourtant celui des droits de l'Homme ».

« Ce texte inhumain, qui est d'ailleurs le plus régressif depuis au moins quarante ans, Emmanuel Macron va le payer très cher », espère le syndicaliste qui appelle à « des rassemblements contre ce texte, partout, le plus rapidement possible ».